

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 SEPTEMBRE 2015 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

**Présents** : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mme Véronique LEVERT, Mme Marie-Noëlle GAUVIN, Mr Didier AUBRY, Mr Philippe GESLAIN, Mme Florence GERMAIN, Mr Jean-François MERE, Mr Stéphane AUMEUNIER.

**Absente excusée** : Mme Aurélie DAMIEN

**Absente** : Mme Audrey BARRE,

**Secrétaire de séance** : Mr Thierry PONTIER

Procuration de Mme Aurélie DAMIEN à Mr Stéphane AUMEUNIER.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2015.

**FINANCES** :

- **Budget communal : Etat des finances au 15 septembre 2015**

Fonctionnement :	Dépenses :	480 331.04	€uros
	Recettes :	522 137.08	€uros
	Excédent	41 806.04	€uros
	Excédent antérieur :	498 736.87	€uros
	Total :	+ 540 542.91	€uros
Investissement :	Dépenses :	52 157.41	€uros
	Recettes :	91 182.61	€uros
	Excédent :	39 025.20	€uros
	Excédent antérieur :	10 829.21	€uros
	Total :	+ 49 854.41	€uros

**Décision Modificative (annulation d'un titre)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'en 2014 un titre d'un montant de 141 531 €uros a été établi à tort pour l'indemnité versée par ERDF concernant les 33 pylônes implantés sur notre commune. Ce montant est maintenant perçu avec les contributions directes. Ce titre doit être annulé sur l'année 2015 mais cela diminuera d'autant notre excédent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à effectuer les écritures nécessaires pour régulariser cette situation.

### Créances irrécouvrables – demande d'admission en non valeurs

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le Trésor Public demande que trois factures (une de 3.55 €uros, une autre de 0.04 €uros et une dernière de 0.40 €uros) pour un montant de 3.99 €uros émises en 2012 et non recouvrées soient admises en non valeurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à effectuer les écritures nécessaires pour régulariser cette situation.

### Indemnité de conseil et de budget alloués aux Comptables du Trésor

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté en date du 16 décembre 1983, précise les conditions d'attribution des indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du Trésor, cela en application des dispositions et de la loi 82 – 213 du 2 mars 1982 et du décret 82 – 979 du 19 novembre 1982. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une délibération doit être prise à chaque renouvellement du Conseil Municipal et à chaque changement de comptable.

En ce qui concerne l'indemnité de confection du budget, celle-ci est fixée forfaitairement par la réglementation. Pour l'indemnité de conseil, celle-ci est calculée sur la moyenne annuelle des dépenses réelles budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois exercices précédant l'année du versement.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer à Madame Monique CHOULY Receveur Municipal à la trésorerie des AIX D'ANGILLON, l'indemnité de confection de budget pour la durée du mandat municipal et fixe le taux de l'indemnité à 100% et l'indemnité de conseil qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

### - Budget assainissement : Etat des finances au 15 septembre 2015

Exploitation :	Dépenses :	31 573.14	€uros
	Recettes :	35 389.34	€uros
	Excédent :	3 816.20	€uros
	Excédent antérieur :	45 225.93	€uros
	Total :	+ 49 042.13	€uros
Investissement :	Dépenses :	51 565.14	€uros
	Recettes :	16 098.00	€uros
	Déficit :	35 467.14	€uros
	Déficit antérieur :	37 675.84	€uros
	Total :	- 73 142.98	€uros

## **AFFAIRES GENERALES :**

### **- Aménagement du centre bourg**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a pris contact avec le cabinet d'architectes BRUNET – VIGNON pour une mission d'assistance et de conseil sur l'étude d'aménagement du centre bourg Mairie – Ecole. Que ce dernier va présenter en fonction des souhaits de la municipalité un pré projet qu'il conviendra d'étudier. Le montant du forfait d'études s'élève à 4 560.00 Euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de verser au cabinet d'architectes BRUNET – VIGNON le montant demandé.

### **- Loi NOTRe**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que selon la loi NOTRe : les CCAS des communes de moins de 1 500 habitants peuvent être dissous par délibération du conseil municipal, qu'à compter de cette dissolution la commune pourra exercer elle-même cette compétence ou la transférer au CIAS.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal souhaitent connaître la position de la CCTV sur ce point avant de prendre une décision lors du prochain conseil.

Le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent, doivent être établis par le président de la CCTV et transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et adoptés par la CCTV avant le 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de l'AMF souhaitant que les conseillers municipaux se mobilisent pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux.

### **- Service Civique :**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la note sur le service civique dans le Cher

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, tout en relevant l'intérêt du système pour certains jeunes, précise que d'une part les baisses de dotations dans les municipalités rendent toutes initiatives de ce genre presque impossible et que d'autre part pour que ce genre de mission soit positive pour les deux parties il faut que le poste soit utile, bien défini et surtout particulièrement bien encadré par un des personnels de la mairie, luxe que celle-ci ne peut se permettre.

Mr Jean-François MERE, conseiller municipal est tout à fait favorable à cette mission d'intérêt général mais vu les 9 domaines d'actions proposés la commune d'ALLOGNY ne peut y prétendre.

### **- CCTV : PLUI**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de transférer la compétence « Plan Local d'Urbanisme et carte communale » à la CCTV.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décide de transférer cette compétence et autorise la CCTV à élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que selon la loi NOTRE notre CCTV devra passer à 15 000 habitants et que pour l'instant aucune décision n'est prise concernant l'intégration de telle ou telle commune ou communauté de communes.

Mr Jean-François MERE, conseiller municipal souhaite que l'équilibre politique et territorial actuel de notre territoire soit conservé malgré l'intégration de nouvelles communes.

- CCTV : Modification des statuts (extension des compétences) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CCTV a désormais la compétence « aménagement de l'espace » ».

- CCTV : Renouvellement du contrat enfance jeunesse

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent renouveler le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé entre le CCTV, les communes, la SOFIM et la Caisse d'Allocations Familiales qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la signature du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 3<sup>ème</sup> génération des Terres Vives avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018.

- SIAEP : Rapport annuel du délégataire

Après avoir commenté le rapport annuel du SIAEP de VIGNOUX SUR BARANGEON, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver ce dernier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce rapport 2014.

SDE 18 : Modification des statuts (extension du périmètre)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDE18 a désormais étendu son périmètre.

- Commerce :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de Mr RUBIO Frédéric qui souhaite s'installer sur la commune un jour par semaine comme commerçant itinérant de Food Truck.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent ce commerçant à s'installer sauf le lundi sur la place de la mairie moyennant un droit de place fixé par délibération

- Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur :

Les parcelles C n°36, n°43 situées 11 route d'Henrichemont d'une superficie de 29a 70ca, vendues pour 390 000.00 Euros

Les parcelles B n°851, n°855 situées 1 chemin des Dumonts d'une superficie de 95a 85ca, vendues pour 275 000.00 Euros.

La parcelle B n°551 située 8 route de Méry es Bois d'une superficie de 1011 m<sup>2</sup>, vendue pour 127 500.00 Euros.

Les parcelles B n°103, n°104, n°632, situées 26 route d'Henrichemont d'une superficie de 10a 02ca vendues 140 000.00 Euros.

- SAFER DU CENTRE : information sur les ventes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la SAFER DU CENTRE n'a pas préempté :

Sur un terrain situé rue des rois d'une superficie de 1ha 81a 20ca.

Sur un terrain situé Taille d'en Haut d'une superficie de 18a 53ca

Sur un terrain situé aux Dumonts d'une superficie de 16ha 82a 34ca

Sur un terrain situé à Bel Air d'une superficie de 90a 35ca.

**PERSONNEL**

- Avancement de grade

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité technique lors de sa réunion du 29 juin 2015 a émis un avis favorable pour fixer à 100% l'avancement au grade ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal fixe le taux d'avancement dans ce grade a 100 %.

- Choix des critères d'évaluation des agents lors de l'entretien professionnel

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal de fixer les critères d'évaluation des agents lors de l'entretien professionnel suivant les critères suivants et par catégorie.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident que les critères utilisés dans l'entretien professionnel, pour chacune des 4 thèmes suivants :

1) Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

Catégorie C : Assiduité, disponibilité, respect de l'organisation collective du travail

Catégorie B : Implication dans le travail, fiabilité et qualité du travail effectué, anticipation

2) les compétences professionnelles et techniques

Catégorie C : Connaissance de l'environnement professionnel, appliquer les directives données, réactivité

Catégorie B : Instruire les dossiers, respecter les normes et les procédures, adaptabilité aux évolutions des nouvelles technologies

3) Les qualités relationnelles

Catégorie C : travail en équipe, respect des valeurs du service public, écoute

Catégorie B : relation avec les élus, relation avec le public, aptitude relationnelles dans l'environnement

4) La capacité d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Catégorie C : fixer les objectifs, organiser, dialogue

Catégorie B : fixer les objectifs, conduire une réunion, faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe et des individus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal adoptent cette proposition.

## **GESTION DU PATRIMOINE**

### **- Remplacement de la pompe à chaleur à la salle polyvalente**

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal qu'elle a consulté trois entreprises. Qu'avec sa commission elle a étudié ces propositions et elle propose que soit retenue l'entreprise Froid Thermo Service pour un montant de 55 191.31 €uros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise Froid Thermo Service

### **- Accessibilité Handicapés**

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que suite au diagnostic réalisé en 2010 et aux propositions de SOCOTEC l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) concerne les quatre établissements suivants :  
Eglise : Une demande de dérogation sera envoyée

Salle polyvalente - Mairie – Maison des Associations : Les travaux seront entrepris dans les 3 ans.

En ce qui concerne l'école du bas, l'école du haut, les sanitaires publics de la place de la mairie et les sanitaires publics de l'étang ces Etablissements recevant du Public répondent aux normes d'accessibilité.

### **- Informations diverses**

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal qu'une plainte a été déposée concernant les dégradations effectuées sur le bâtiment de la MAB. L'assurance prendra en compte les réparations.

Que des devis sont en cours pour le mur du cimetière et le mur du parking de la place de la mairie.

## **COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

### **- Changement du photocopieur du secrétariat**

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que suite au passage à la dématérialisation totale le photocopieur du secrétariat de mairie ne répond plus exactement aux normes imposées. Après étude des propositions de plusieurs prestataires Mr François CHABOT propose que la société ACTIPRINT soit retenue.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce choix et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la location de ce nouveau photocopieur et du rachat de l'actuel.

### **- Cinéma rural itinérant**

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention de 110.00 €uros à l'association ABC qui s'occupe du cinéma rural itinérant pour payer la cotisation annuelle à la Fédération des Foyers Ruraux du Centre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de verser cette subvention.

#### - Modification du règlement de la salle polyvalente

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal plusieurs modifications du règlement de la salle polyvalente à savoir :

- les bourses à vêtements ou autres seront autorisées
- les réservations pourront être effectuées pour l'année N+2
- seulement les chiens guides d'aveugles ou d'assistance uniquement sont autorisés dans la salle
- rajouter que le ménage comprend aussi le lavage des lavabos, éviers et cuvettes de WC et qu'une benne à verres est à disposition à côté du cimetière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent ces modifications et votent le nouveau règlement qui sera applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

#### - Transport scolaire

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le Conseil Départemental a décidé que le transport scolaire serait payant ; que le syndicat de transport scolaire a pris 3 sanctions pour mauvais comportement en fin d'année.

#### - Subvention à l'école de musique en Terres Vives

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention à l'école de musique en Terres Vives.

Mr Jean-François MERE, conseiller municipal fait part aux autres membres de son point de vu à savoir que les associations en Terres Vives doivent être subventionnées par la CCTV et les associations communales par les communes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas verser de subvention.

#### - Informations diverses

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint :

- donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de remerciement pour la subvention attribuée à l'association FACILAVIE
- informe de la démission de la présidente et de la secrétaire de l'association ADSL et qu'une assemblée générale est prévue le 30 septembre à 20 heures, que l'assemblée générale de l'Amicale des Chasseurs a eu lieu, que la réunion des présidents d'associations a lieu le 23 septembre à 19 heures, que le club échecs et informatique est mis en sommeil, que le 3 octobre à 18 heures 30 a lieu l'accueil des nouveaux arrivants, que l'Ecurie Bourges Centre organise une manifestation les 26 et 27 septembre, que l'APE organise un concours de pétanque « parents – enfants » le 26 septembre, que l'épreuve cycliste PARIS –VIERZON passe sur notre commune le 26 septembre, que les électrodes du défibrillateur sont changées, que l'inauguration de la station d'épuration a lieu le 25 septembre à 10 heures 30.

### **EDUCATION**

#### - Point sur la rentrée scolaire 2015 – 2016

Mme Dominique LAVEAU Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que 91 enfants sont accueillis à l'école d'ALLOGNY.

- Point sur les Temps d'Activités Périscolaires

Mme Dominique LAVEAU Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que 23 enfants sur 28 participent aux TAP. Le thème de ce trimestre est la sécurité routière.

- Informations diverses

Mme Dominique LAVEAU Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal :  
- que l'effectif de cantine reste stable par rapport à l'année dernière mais qu'il est en hausse pour la garderie.

- que le centre de loisirs de St Martin d'Auxigny ouvre ses portes pour les vacances de toussaint et qu'à partir de novembre il fonctionnera tous les mercredis après-midi. Une plaquette d'information est à disposition au secrétariat, l'inauguration a lieu le 14 octobre 2015.

- qu'une légère baisse du tarif des transports scolaire pour les sorties des écoles dans le canton et à BOURGES est effective au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la préfecture a fixée par arrêté le coût moyen départemental d'un élève du Cher dans les classe élémentaires publiques à 517 Euros.

**ENVIRONNEMENT**

- Mise en place pour essai de chicanes de ralentissement route d'Henrichemont

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, à la suite des relevés de vitesse effectués route d'Henrichemont, demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de faire procéder à des essais de ralentisseur dans la zone précédent l'entrée du village allant de la partie haute de la route jusqu'au niveau de la route de Mery es bois. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'autoriser ces essais.

- Création d'un passage piéton sur la route départementale au niveau du chemin des Dumonts :

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de créer un passage piéton au croisement entre la RD 944 et le Chemin des DUMONTS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'autoriser la création du passage.

- Parc municipal : autorisation de procéder à la coupe des peupliers :

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal demandent qu'une étude sur les coûts d'implantation d'un lotissement soit faite avant de procéder à la coupe.

- Autorisation de procéder au nettoyage du chemin longeant Gatignolle :

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, demande aux membres du Conseil municipal de faire procéder par la compagnie UNISYLVA au nettoyage de la partie communale longeant la clôture du domaine de Gatignolle sur laquelle des arbres menacent de



tomber, engageant la responsabilité de la commune. Les arbres coupés seront transformés en copeaux destinés aux plaquettes à brûler.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident faire procéder à ce nettoyage.

- SIAEP : (Autorisation d'acheter 4 bornes à incendie) :

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, indique qu'il reporte cette demande car il souhaite auparavant connaître le montant des subventions que la commune peut obtenir pour cette opération qui dans son ensemble devrait coûter près de 12000€.

- Informations diverses

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, indique que des contacts sont pris dans le cadre de l'opération « zéro pesticides » ils donneront lieu à un débat lors de la prochaine commission d'environnement.

## **AFFAIRES EXTERIEURES**

- Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal

- de la lettre du ministre de l'intérieur concernant l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile
- de la lettre de Mr Rémy POINTREAU, Sénateur du Cher concernant le TGV Grand Centre Auvergne
- du bilan de l'année 2014 concernant la forêt communale d'Allogny édité par l'ONF.
- de la lettre de l'archevêché de Bourges nommant une nouveau curé pour les paroisses de Saint Martin d'Auxigny, Henrichemont et les Aix d'Angillon.
- de la lettre du Conseil Départemental concernant les évolutions de la circulation sur les routes départementales principales.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que :

- l'inauguration de la station d'épuration a lieu le 25 septembre sur place
- l'accueil des nouveaux arrivants se fera le 3 octobre à 18 heures 30 à la MAB.
- les élections régionales ont lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Mr Jean-François MERE, conseiller municipal, fait part aux membres du conseil municipal :

- que la CCTV va poser des totems aux entrées de chaque zones artisanales et que des panneaux directionnels indiqueront les entreprises et la zone d'activité.
- que la 1<sup>ère</sup> rencontre inter entreprise a eu lieu.

La séance est levée à 21 heures 10.